

RÉFÉRENTIELS - CHARGÉ DE PRODUCTION DE PROJETS ARTISTIQUES

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Candidat en situation de handicap :

Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés.

Sur conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

Sur avis motivé du référent handicap le jury de certification peut décider d'exempter le candidat de certains critères d'évaluation. :

- dans la mesure où cela ne remet pas en question la capacité professionnelle globale du candidat
 - si le critère au regard de la nature du handicap n'a pas vocation à s'appliquer dans la pratique professionnelle future du candidat
- Ces deux critères étant cumulatifs.

L'ingénieur de certification s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluation inclusives permettant une adaptation du format. Dans le cas d'une modalité spécifique à une situation de travail, il s'engage à préciser le cadre des aménagements possibles.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Activité 1. Gestion du budget et des ressources d'un projet artistique.</p> <p><i>A1.1 Définition des moyens humains, techniques, logistiques et financiers nécessaires à la réalisation d'un projet artistique.</i></p>	<p>C1.1 Déterminer les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique, en s'appuyant sur un entretien avec le créateur/artiste ainsi que sur l'étude des documents initiaux (<i>note d'intention, synopsis, scénario, etc.</i>), afin d'en estimer les coûts de production.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle:</u> (C1.1, C1.2, C1.3, C1.4, C1.5) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif et à partir de l'analyse des documents initiaux et/ou d'un entretien avec le créateur/artiste, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Déterminer les moyens nécessaires à la réalisation du projet 2) Etablir un devis estimatif de la production 3) Réaliser le planning prévisionnel de la production <p><u>Livrables:</u> Dossier de production comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le détail des moyens nécessaires à la réalisation du projet - Le devis estimatif de la production - Le planning prévisionnel de la production 	<p>L'ensemble des moyens humains, techniques, financiers, logistiques nécessaires à la réalisation du projet sont déterminés. Ils sont réalistes au regard des intentions du projet.</p> <p>Le devis estimatif détaille les coûts associés à chaque aspect du projet. Il fournit une estimation réaliste des coûts globaux du projet.</p> <p>Les besoins en financement du projet sont évalués, ils sont cohérents compte tenu des moyens déterminés et des exigences du projet.</p> <p>Les besoins en termes de promotion du projet artistiques sont définis (<i>contenus numériques, plateformes, actions éducatives, d'accompagnement de la diffusion, création de produits dérivés, etc.</i>). Ils sont adaptés aux caractéristiques du projet.</p> <p>Le planning prévisionnel est établi. Il est réaliste et justifié au regard du contexte de la production.</p>
<p><i>A1.2 Élaboration du budget prévisionnel d'un projet artistique (production/exploitation).</i></p>	<p>C1.2 Établir - en collaboration avec les différentes parties prenantes - le budget prévisionnel du projet, en fonction des charges et des produits de production et d'exploitation, afin d'évaluer les ressources</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle:</u> (C1.1, C1.2, C1.3, C1.4, C1.5) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra établir le budget prévisionnel de production et d'exploitation.</p>	<p>L'ensemble des coûts de production et d'exploitation (<i>postes de dépenses</i>) sont répertoriés dans le budget prévisionnel (<i>charges liées au personnel, charges</i></p>

	financières nécessaires au projet et à sa viabilité.	<p><u>Livrable</u> : Dossier de production comprenant le budget prévisionnel</p>	<p><i>techniques liées à la production, charges liées à l'exploitation, etc.</i>). Ils sont réalistes.</p> <p>L'ensemble des produits liés à la production/coproduction/coréalisation, ainsi que les recettes liées à la cession, billetterie, le merchandising ou encore aux plateformes numériques sont estimés. Ils sont réalistes</p> <p>Les sources de financements envisagées sont indiquées dans la colonne produit. Elles sont en adéquation avec la nature du projet.</p> <p>Les frais annexes liés à l'exploitation du projet sont calculés (<i>frais de séjours, de transport du matériel, décors, etc.</i>). Ils reflètent une prise en compte exhaustive des coûts associés à l'exploitation du projet.</p> <p>Le budget prévisionnel établi détaille de manière claire et compréhensible l'ensemble des postes de dépenses et des sources de revenus.</p>
A1.3 Recherche de financements et de partenariats.	C1.3 Prospector les différentes sources de financements du projet, à travers la constitution des dossiers de demandes de subvention, la gestion campagnes de financements, le sponsoring, etc., en vue d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de la production artistique.	<p><u>Mise en situation professionnelle</u> : (C1.1, C1.2, C1.3, C1.4, C1.5)</p> <p>Dans le cadre de la réalisation d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier et cartographier les sources de financements et de subventions potentielles du projet (<i>partenaires financiers</i>) 2) Stratégie de financement <p><u>Livrables</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des partenaires financiers - Stratégie de financement 	<p>Les différentes sources de financement mobilisable pour le projet sont identifiées (<i>subventions publiques, fonds privés, mécénat, programme de financement participatif, etc.</i>).</p> <p>La cartographie des partenaires financiers démontre une stratégie de diversification des modes de financement.</p> <p>La stratégie de financement proposée est en adéquation avec les besoins spécifiques du projet artistique. Elle explicite le choix des sources de financement, les démarches</p>

			<p>entreprises pour solliciter ces financements, ainsi que les éventuelles synergies entre les différentes sources.</p> <p>La stratégie de financement prend en compte les critères spécifiques des organismes visés, tels que les exigences des programmes de subvention (<i>éco responsabilité, de lutte contre les VHSS, accessibilité, etc.</i>).</p>
	<p>C1.4 Rechercher les partenariats et coproducteurs, en s'appuyant sur l'identification préalable des acteurs pouvant être mobilisés au regard des besoins spécifiques et des objectifs du projet artistique, en vue d'établir des collaborations.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle</u>: (C1.1, C1.2, C1.3, C1.4, C1.5) Dans le cadre de la réalisation d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat proposer une stratégie de partenariat comprenant l'identification des potentiels partenaires du projet.</p> <p><u>Livrable</u> : Stratégie de partenariat</p>	<p>Les différents acteurs susceptibles d'être mobilisés dans le cadre de partenariat - y compris les lieux artistiques et culturel proposant des mutualisations de service - sont identifiés. Leur identification s'appuie sur l'analyse préalable des objectifs et les besoins spécifiques du projet.</p> <p>La raison d'être des partenariats est explicitée. La valeur ajoutée des partenaires au projet est déterminée (<i>compétences spécifiques, accès au public, etc.</i>) et les avantages mutuels des collaborations sont mis en avant.</p> <p>Les apports des différents partenaires sont déterminés (<i>lieu d'accueil, possibilité de résidence et de diffusion, etc.</i>). Les contreparties exigées et/ou pouvant être demandées sont identifiées.</p> <p>La stratégie de partenariat est alignée avec la vision artistique du projet. Elle permet d'inscrire et d'ancrer le projet dans son environnement géographique (<i>local, régional, territorial, etc.</i>)</p>

<p>A1.4 Détermination du prix de cession/vente d'une production artistique.</p>	<p>C1.5 Établir la tarification de la production artistique (prix de vente, prix de cession, etc.), en fonction des frais liés à l'exploitation et du coût de production, afin de garantir la viabilité économique du projet.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C1.1, C1.2, C1.3, C1.4, C1.5) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra établir les coûts de production et la tarification du projet.</p> <p><u>Livrables :</u> Budget et note récapitulatif des coûts et la tarification proposée.</p>	<p>Le coût de production calculé est juste. Il inclut l'ensemble des coûts associés à la production (<i>location, équipement, salaires, etc.</i>) y compris les coûts indirects (<i>marketing, frais administratifs, etc.</i>).</p> <p>La tarification est établie selon les usages professionnels et les standards du marché en termes de prix pratiqués sur des projets similaires.</p> <p>La tarification permet de couvrir les frais opérationnels liés à l'exploitation du projet. Le cas échéant il permet de compenser tout ou en partie le déficit de production et/ou de prévoir un excédent de recettes.</p>
<p>A1.5 Suivi budgétaire d'une production artistique</p>	<p>C1.6 Réaliser le suivi budgétaire de la production,</p> <ul style="list-style-type: none"> - en effectuant des <i>reporting</i> réguliers - en s'appuyant sur une comparaison entre les prévisions (<i>budget prévisionnel</i>) et les réalisations, afin d'identifier les éventuels écarts et procéder aux ajustements nécessaires. 	<p><u>Cas pratique :</u> A partir de deux situations d'exploitation, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer une vérification du suivi budgétaire 2. Identifier et corriger les écarts budgétaires 	<p>Les dépenses réelles et le budget prévisionnel sont comparés. La comparaison effectuée est précise.</p> <p>Les écarts entre les dépenses réelles et le budget prévisionnel sont correctement calculés et démontrent une rigueur dans l'analyse financière.</p> <p>Les écarts sont identifiés. Ils couvrent tous les aspects du budget. Il n'y a pas d'omissions.</p> <p>Des explications claires et détaillées sont fournies sur les variations de coûts observées entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles.</p>

			Les ajustements ou corrections proposées pour les écarts significatifs sont cohérents et crédibles au regard des écarts identifiés.
<p>Activité 2. Mise en œuvre des opérations contractuelles et réglementaires d'un projet artistique.</p> <p>A2.1 <i>Établissement des contrats de travail des collaborateurs.</i></p>	<p>C2.1 Etablir les contrats de travail des différents intervenants (<i>artistes, fournisseurs, sponsors, etc.</i>), en veillant à l'application et au respect du droit du travail, afin de contractualiser les relations.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C2.1, C2.2, C2.3, C2.5) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra établir le(s) contrat(s) de travail d'un ou plusieurs intervenants.</p> <p><u>Livrables :</u> Contrat(s) de travail</p>	<p>Les contrats de travail rédigés sont clairs et complets Ils comprennent l'ensemble des informations obligatoires.</p> <p>Les clauses et conditions de rupture du contrat ainsi que les détails de préavis et les motifs légaux sont clairement précisés.</p> <p>Les conditions de travail et de rémunération respectent la réglementation en vigueur. Les dispositions des accords collectifs applicables sont appliquées.</p> <p>Des clauses relatives aux mesures de lutte contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels ainsi qu'en matière de risques psychosociaux sont intégrées aux contrats.</p>
<p>A2.2 <i>Établissement des contrats afférant à la production et à l'exploitation d'un projet artistique.</i></p>	<p>C2.2 Etablir les différents types de contrats (<i>de coproduction, de résidence, de cession, de coréalisation, de mise à disposition, etc.</i>) et/ou les conventions nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique, en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des réglementations applicables - Des accords mutuels entre les parties-prenantes - Des spécificités de la production <p>afin de formaliser les engagements avec les différents partenaires/collaborateurs.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C2.1, C2.2, C2.3, C2.5) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra établir les contrats afférant à la production et à l'exploitation d'un projet artistique.</p> <p><u>Livrable :</u> Contrat de coréalisation et/ou de coproduction et/ou d'engagement d'artiste</p>	<p>Le(s) contrat(s) rédigé(s) sont conforme avec les lois et réglementations en vigueur, notamment en matière de droit du travail, de propriété intellectuelle, et de protection des droits des artistes.</p> <p>Le(s) contrat(s) est/sont rédigé(s) de manière claire, précise et exhaustive. Il(s) détaille(nt) l'ensemble des droits, obligations, et responsabilités des parties prenantes impliquées.</p> <p>Les contrats sont adaptés aux spécificités du projet artistique, tenant compte de ses</p>

			<p>particularités créatives, logistiques et financières, afin de répondre efficacement aux besoins et aux objectifs de la production.</p> <p>Le(s) contrat(s) stipule(nt) les conditions d'annulation du spectacle ainsi que les obligations de déclarations fiscales et de droit d'auteur.</p> <p>Le(s) contrat(s) ne comportent pas d'erreurs pouvant porter préjudice à la structure et au porteur du projet.</p>
<p>A2.3 Réalisation des demandes d'autorisation</p>	<p>C2.3 Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins pour l'exploitation des œuvres, en effectuant les démarches nécessaires, afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses œuvres préexistantes réalisées par un tiers.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C2.1, C2.2, C2.3, C2.5) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra réaliser les demandes d'autorisations relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation du projet.</p> <p><u>Livrables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Listes des œuvres concernées par les droits d'auteurs et droits voisins - Demandes d'autorisation 	<p>Les organismes de gestion des droits d'auteurs et droits voisins pertinents pour chaque œuvre sont clairement identifiés.</p> <p>Les œuvres impliquées dans le projet relevant des droits d'auteurs et droits voisins nécessitant des autorisations sont identifiées. La liste des œuvres soumises à des droits d'auteurs est exhaustive et précise.</p> <p>Les demandes d'autorisations sont complétées. Elles incluent l'ensemble des éléments requis par les organismes de gestion des droits et tiennent compte des directives ou réglementations applicables y compris les éventuelles évolutions liées aux droits d'auteur face à l'intelligence artificielle.</p>
<p>A2.4 Application des obligations réglementaires liées à la dimension internationale d'un projet artistique.</p>	<p>C2.4 Appliquer les obligations sociales et contractuelles liées à la dimension internationale d'un projet, en s'appuyant sur les réglementations relatives aux pays</p>	<p><u>Cas pratique :</u> A partir d'un projet artistique à dimension internationale, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les lieux et ressources d'informations relatives à la 	<p>Les lieux et ressources d'informations relatives à la réglementation des pays concernés sont identifiés.</p>

	<p>concernés, de manière à garantir le respect des obligations légales.</p>	<p>règlementation des pays concernés.</p> <p>2) Déterminer la réglementation sociale et contractuelle applicable.</p>	<p>La solvabilité du projet est évaluée en tenant compte des aspects financiers liés à la dimension internationale du projet (<i>devises, coûts d'adaptation, etc.</i>)</p> <p>Les partenaires d'accueil des pays concernés sont identifiés. Ils sont en adéquation au regard des besoins du projet.</p> <p>La réglementation sociale et contractuelle applicable au cas est déterminée. Les implications pour le projet sont identifiées.</p> <p>Les conditions socio-politiques du pays d'accueil sont définies (<i>Demandes de visa, droit du travail applicable, sécurité des équipes, etc.</i>)</p>
<p>A2.5 <i>Gestion de l'impact environnemental du projet artistique</i></p>	<p>C2.5 Proposer des actions visant à réduire l'impact environnemental de la production artistique, à partir de l'identification des principaux postes d'émissions, en vue de répondre aux enjeux de durabilité du secteur.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle</u>: (C2.1, C2.2, C2.3, C2.5) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Estimer l'impact environnemental de la production à l'aide des outils de mesure de l'empreinte environnementale à disposition. 2) Identifier les actions à mettre en œuvre <p><u>Livrable</u>: Compte rendu de l'estimation de l'empreinte environnementale de la production et des actions envisagées</p>	<p>Le compte rendu démontre une compréhension claire des résultats de l'estimation de l'impact environnemental de la production mettant en évidence les principaux domaines d'impacts et les leviers potentiels pour réduire ces impacts.</p> <p>Les propositions actions pour réduire l'impact environnemental de la production sont pertinentes, ciblées sur les postes à fort impact identifiés lors de l'estimation.</p> <p>Les actions proposées sont réalistes et applicables au contexte spécifique de la production artistique, prenant en compte les contraintes du projet (artistiques, logistiques, etc.) tout en permettant de réduire son impact.</p>

<p>Activité 3. Organisation de la production et l'exploitation d'un projet artistique.</p> <p><i>A3.1 Établissement du calendrier prévisionnel de la production et de l'exploitation d'un projet.</i></p>	<p>C3.1 Établir le calendrier prévisionnel de production et d'exploitation, en déterminant – en collaboration avec les parties prenantes – les étapes, jalons, et ressources nécessaires à la réalisation de chacune des activités, de manière à piloter et suivre le projet.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C3.1, C3.2, C3.3, C3.4) Dans le cadre de la production d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra élaborer un calendrier prévisionnel en y intégrant les différentes étapes (<i>préparation, répétition, création, diffusion, etc.</i>), moyens et jalons du projet.</p> <p><u>Livrable :</u> Dossier de production comprenant le calendrier prévisionnel</p>	<p>Le calendrier prévisionnel inclut l'ensemble des étapes du projet ainsi que les tâches spécifiques à chaque étape. Il spécifie les responsabilités et les ressources associées à chacune des tâches.</p> <p>Les délais et jalons indiqués dans le calendrier prévisionnel sont réalistes et réalisables. Ils prennent en compte les contraintes temporelles, les capacités des équipes et toute autre variable susceptible d'affecter la planification.</p> <p>Les opérations annexes à la production telles que rencontres et décisions avec les partenaires financiers et les professionnels sont planifiées.</p> <p>Les risques et obstacles pouvant se présenter durant les phases de production et d'exploitation sont identifiés et explicités.</p>
<p><i>A3.2. Elaboration des fiches techniques</i></p>	<p>C3.2 Élaborer la fiche technique de la production artistique, en recensant l'ensemble des besoins techniques et humains nécessaires aux représentations/monstrations, de manière à anticiper les aspects techniques et de mesurer les contraintes et adaptations possibles avec le lieu d'accueil et/ou l'acheteur du projet.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C3.1, C3.2, C3.3, C3.4) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Établir la fiche technique de production 2) Rédiger le plan de scène <p><u>Livrable :</u> Dossier de production comprenant la fiche technique et le plan de scène.</p>	<p>La fiche technique est exhaustive. Elle comprend l'ensemble des éléments essentiels tel que la durée de la création, le nombre d'artistes, le matériel fourni par les différentes parties, le temps de montage et de démontage, etc.</p> <p>La fiche technique offre une vue complète des besoins techniques et humains. L'ensemble des moyens nécessaires à la représentation/monstration sont répertoriés.</p> <p>La fiche technique anticipe les contraintes potentielles du lieu d'accueil et propose des solutions pertinentes.</p>

			Le plan de scène présente l'agencement des dispositifs techniques et la disposition des artistes sur le plateau. Il offre une représentation visuelle claire de la mise en scène et comprend le schéma des dispositifs techniques et des artistes présents sur le plateau.
A3.3 <i>Organisation de la logistique nécessaire à l'accueil, au transport, à l'hébergement, etc. des artistes et des techniciens.</i>	C3.3 Planifier la logistique nécessaire à l'intervention des artistes et techniciens en négociant et en organisant les conditions d'accueil, de transport, d'hébergement des différents intervenants tout en tenant compte des éventuelles situations de handicap, afin de garantir le bon déroulement de la production.	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C3.1, C3.2, C3.3, C3.4) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra en planifier la logistique et produire un dossier de planification logistique comprenant la fiche d'accueil d'un événement.</p> <p><u>Livrables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier de planification logistique - Fiche d'accueil 	<p>La fiche d'accueil est exhaustive. Elle inclut l'ensemble des détails relatifs aux conditions de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe du projet.</p> <p>La planification logistique intègre des considérations écologiques telles que la réduction des émissions de carbone des déplacements, la minimisation des déchets, etc.</p> <p>La planification logistique tient compte des besoins particuliers et spécifiques de chaque intervenant (<i>allergies alimentaires, exigences médicales, équipements spécifiques, etc.</i>). Le cas échéant, la planification logistique garanti l'accessibilité des conditions d'accueil, de transport, et d'hébergement aux personnes en situation de handicap.</p>
A3.4 <i>Coordination des moyens et des équipes</i>	C3.4 Établir les feuilles de routes et les plannings des différents intervenants, en recensant les moyens, en priorisant les tâches ainsi qu'en définissant le calendrier des activités, en vue de coordonner efficacement les équipes.	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C3.1, C3.2, C3.3, C3.4) Dans le cadre d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra élaborer les feuilles de route et le planning des intervenants.</p> <p><u>Livrables :</u></p>	<p>La/les feuille(s) de route respectent les normes et pratiques professionnelles. Leur présentation est soignée et le format est approprié.</p> <p>Les éléments contenus dans la/les feuille(s) de route sont exhaustifs. Toutes les</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Feuille(s) de route - Planning des intervenants 	<p>informations essentielles à la venue des intervenants (<i>horaires, adresses, contacts, marche à suivre, etc.</i>) sont répertoriées.</p> <p>Le planning établi est réaliste. Il tient compte des impératifs et contraintes de la production et permet une coordination efficace entre les différents intervenants en tenant compte des délais et des étapes clés du projet.</p>
A3.5 <i>Mise en œuvre de mesures de lutte contre les VHSS</i>	C3.5 Intégrer des mesures de luttes contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel dans la gestion de la production, dans le respect du cadre légal ainsi que des politiques et des procédures de la structure, afin de garantir un environnement de travail sécurisé et respectueux des collaborateurs impliqués.	<p><u>Cas pratique</u> Dans le cadre d'un projet artistique, le candidat devra identifier les mesures de lutte contre les violences et le harcèlement sexiste et sexuel à mettre en œuvre.</p>	<p>Les différentes formes de violences et de harcèlements sexistes et sexuels sont identifiées.</p> <p>Les mesures de lutte contre les VHSS proposées sont clairement définies. Elles sont appropriées compte tenu du contexte.</p> <p>Les droits et les recours disponibles pour les personnes affectées par les VHSS sont identifiés et précisés.</p> <p>Des mesures proactives à des fins de prévention des VHSS sont proposées. Elles sont réalistes et pertinentes compte tenu du contexte de la structure.</p>
<p>Activité 4. Promotion d'un projet artistique.</p> <p>A4.1 <i>Définition et planification des actions de communication autour d'un projet artistique.</i></p>	C4.1 Etablir un plan de communication digitale et hors ligne, en planifiant et en détaillant l'ensemble les actions à mener (<i>objectifs, cibles, moyens, canaux, et messages</i>), afin d'organiser et suivre la communication autour du projet artistique.	<p><u>Mise en situation professionnelle:</u> (C4.1, C4.3) Dans le cadre de la promotion d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etablir un plan de communication <i>digital et hors ligne</i>. 2) Définir le budget de promotion <p><u>Livrables :</u></p>	<p>Le plan de communication digital et hors ligne est clair et détaillé. Il précise pour chaque action de promotion envisagée les objectifs, les cibles, les moyens, les canaux ainsi que les messages clés.</p> <p>Le choix des actions de communication, des canaux et des messages clés est argumenté</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication - Budget de communication 	<p>au regard des publics cibles et des caractéristiques du projet artistique.</p> <p>Le rétro-planning des actions de communication tient compte des différents jalons du projet artistique.</p> <p>Le budget de communication détaille les coûts associés à chaque action de communication. Ils sont réalistes.</p>
A4.2 Défense du projet artistique auprès des partenaires	C4.2 Promouvoir le projet artistique auprès des différents partenaires, en s'appuyant sur une présentation de la démarche artistique ainsi que sur le développement d'un argumentaire en vue d'engager des collaborations et/ou d'obtenir des soutiens.	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> Dans le cadre de la promotion d'un projet artistique réel ou fictif auprès des partenaires, le candidat devra présenter et défendre le projet artistique auprès des partenaires</p> <p>La présentation du projet est effectuée devant le jury</p>	<p>La présentation effectuée est claire et structurée (<i>introduction, contextualisation artistique, mise en avant des caractéristiques spécifiques, conclusion etc.</i>).</p> <p>L'argumentaire développé pour engager les collaborations ou obtenir des soutiens est convaincant et bien étayé. Il met en valeur les aspects attractifs et spécifiques du projet tout en tenant compte des enjeux actuels liés à la production (VHSS, RSE, Droit culturel, etc.)</p> <p>La présentation démontre une bonne connaissance du projet artistique, de sa démarche et de ses enjeux.</p>
A4.3 Conception de supports de communication	C4.3 Concevoir les différents supports de communication, en adaptant les contenus selon les cibles visées et les différents canaux de diffusion, de manière à promouvoir le projet artistique.	<p><u>Mise en situation professionnelle :</u> (C4.1, C4.3) Dans le cadre de la promotion d'un projet artistique réel ou fictif, le candidat devra réaliser les supports de communication (<i>print et numériques</i>).</p>	<p>Les maquettes et projets d'invitations respectent les standards et usages professionnels, assurant une présentation soignée et professionnelle.</p> <p>Les supports réalisés sont en adéquation avec l'identité visuelle et l'esthétique globale</p>

		<p><u>Livrables</u>: Maquettes et supports de communication artistiques print et digital.</p>	<p>du projet artistique (<i>couleurs, polices et éléments graphiques</i>).</p> <p>Les contenus des supports sont adaptés aux cibles visées et aux canaux de diffusion spécifiques (<i>print et numériques</i>).</p> <p>La réalisation des supports de communication tient compte des impératifs financiers et temporels. Les choix quant au recours éventuel à des prestataires externes sont justifiés (<i>nature du projet, considérations logistiques et financières, qualité attendue, ressources disponibles, etc.</i>)</p>
--	--	---	--